

ARRETE N° 2026-149

Portant modification du collège des représentants des collectivités du comité social territorial du Centre de gestion et de sa formation spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,
Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.251-5 et suivants et R.252-30 et suivants,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,
Vu la délibération n° 48-2026 du 8 juillet 2026 portant avis préalable sur la désignation des représentants des collectivités au comité social territorial,
Vu l'arrêté n° 2026-75 du 9 avril 2026 portant modification de la composition du comité social territorial et de sa formation spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
Vu l'arrêté n° 2026-137 du 10 juillet 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Lucien SPIGARELLI, Vice-Président du Centre de gestion de la Savoie,
Considérant la nécessité de modifier la composition du comité social territorial du Centre de gestion de la Savoie et de sa formation spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, en raison du renouvellement des membres du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie intervenu le 8 juillet 2026,

ARRETE

Article 1 : La composition du collège des représentants des collectivités du comité social territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et de sa formation spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est désormais fixée comme suit :

Représentants des collectivités :

Titulaires :

M. Lucien SPIGARELLI, Président
Adjoint au Maire d'Aime-la-Plagne
Vice-Président du Centre de gestion

Mme Valérie ANDRÉ
Maire de Domessin

M. Jean-Marc BUTTARD
Maire d'Avrieux

Mme Colette PIGNIER
Adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix

Mme Céline YACONO
Maire de Pont-de-Beauvoisin

M. Christophe ROBERT
Maire de Saint-Michel de Maurienne

M. Max POLLET
1^{er} adjoint au Maire du Montcel

Suppléants :

Mme Danièle BEAUX-SPEYSER
Maire de Drumettaz-Clarafond

M. Olivier BOGNIER
Maire délégué de Naves - La Léchère

M. Humberto FERNANDES
Maire de Modane

M. Dominique ASSIER
Conseiller municipal de Fréterive

M. Dominique CALLOUD
Adjoint au Maire de Tresserve

Mme Angélique VIAL
Maire des Echelles

M. Jean-Pierre GUILLAUD
Maire de Myans

510

Article 2 :

Le Directeur du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie.

Article 3 :

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – Boîte postale 1135 – 38022 Grenoble cedex) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à Porte-de-Savoie, le 20 juillet 2026

Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr),

le : 22 JUL. 2026